

› DIU Évaluation des traumatisés crâniens

**Enseignement
en présentiel**

Ce diplôme inter-universitaire (DIU) est organisé sur une année universitaire en partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin.

Objectifs

L'objectif de ce diplôme est de former les étudiants à l'évaluation qui est une activité décisive pour l'avenir des traumatisés du crâne. Elle permet une orientation correcte à l'issue de la période de rééducation vers une reprise adaptée de l'activité professionnelle ou scolaire ou vers des établissements appropriés. C'est aussi la base principale de l'indemnisation.

Compétences acquises à l'issue de la formation

- › Meilleure pratique de l'évaluation en secteur sanitaire, en droit social et en droit commun.

Public ciblé

- › Ce diplôme concerne principalement, mais non exclusivement, les médecins. Sont concernés également les experts auprès des tribunaux, auprès des compagnies d'assurance, les spécialistes en évaluation des dommages corporels mais aussi les neurologues et rééducateurs qui ont à évaluer les séquelles en vue d'une meilleure insertion sociale.
- › Sont autorisés à s'inscrire :
 - Les titulaires du diplôme d'état de Docteur en médecine,
 - les étrangers titulaires d'un diplôme de docteur en médecine délivré par un pays étranger et permettant d'exercer la médecine dans ce pays,
 - les titulaires du master de psychologie clinique,
 - Les titulaires du D.E. d'Ergothérapie.
- Sur avis du collège pédagogique : les professionnels impliqués dans l'évaluation du dommage corporel (avocats, magistrats, assureurs).

Responsable pédagogique

- › Pierre-Alain JOSEPH
*Professeur des universités -
Praticien hospitalier*

Responsables pédagogiques locaux

- › Bertrand GLIZE
*Maître de conférence des universités -
Praticien hospitalier*
- › Laurent WIART
Médecin MPR - Attaché au CHU

Équipe pédagogique

- › Philippe AZOUVI
*Professeur des universités -
Praticien hospitalier (APHP)*
- › Emmanuel CUNY
*Professeur des universités -
Praticien hospitalier (CHU de Bordeaux)*
- › Bertrand GLIZE
- › Pierre-Alain JOSEPH
- › Didier LE GALL
*Professeur des universités (Université
d'Angers)*
- › Pascale PRADAT-DIEHL
*Professeur des universités -
Praticien hospitalier (APHP)*
- › Laurent WIART

Assistante pédagogique

- › Eveline ANDRIEUX
eveline.andrieux@u-bordeaux.fr

Service formation continue Isped

- › Lionelle BASSOLA MOUKOURI
Tél : 05 57 57 95 32
- › Muriel PETITJEAN
Tél : 05 57 57 45 25
isped.fc@u-bordeaux.fr

Candidater

Du 1er mai au 30 octobre 2020
<https://apoflux-du.u-bordeaux.fr/etudiant/>

Organisation

Durée

- › Volume horaire global : 83h.
- › Enseignement organisé en 2 modules de 5 jours et 1 module de 3 jours.
- › 3 sessions de cours réparties sur les universités de Versailles - Saint-Quentin, Bordeaux et Angers.

Capacité d'accueil

Limitée à 60 étudiants pour les 2 diplômes interuniversitaires (DIU Traumatismes crânio-cérébraux, Aspects médicaux et sociaux).

Validation de l'enseignement

- › Un examen partiel d'une demi-heure noté sur 10, passé à Bordeaux sur le programme de Versailles Saint-Quentin
- › Un examen partiel d'une demi-heure noté sur 10, passé à Bordeaux sur le programme de Bordeaux
- › Un examen terminal en juin 2021 d'une heure noté sur 20, passé Paris, sur l'ensemble du programme.

Absence à un module d'enseignement entier (feuilles d'émargement non signées) : ne peut présenter la session de juin, passe en septembre.

Absence sans certificat médical à un partiel : équivaut à la note zéro, mais n'empêche pas de passer l'autre partiel et l'examen terminal.

Absence avec certificat médical à un partiel : examen écrit de rattrapage d'une demi-heure noté sur 10, en septembre 2021 à Paris.

Admission : si la note totale des partiels et de l'examen terminal est supérieure ou égale à 20/40.

Oral de rattrapage : si la note totale des partiels et de l'examen terminal est comprise entre 16 et 20/40.

Tarifs

(Sous réserve d'approbation par les instances universitaires)

Formation initiale

750 € de frais de formation + contribution à la vie étudiante et de campus * + droits de scolarité**

Formation continue/Adultes en reprise d'études ***

- › non financée : 750 € de frais de formation + droits de scolarité**
- › financée : 1 000 € de frais de formation + droits de scolarité**

* À titre indicatif : 91€ pour 2019-2020

** À titre indicatif : 170 € pour 2019-2020

*** Les publics de la formation continue dans l'enseignement supérieur sont des adultes en reprise d'études.
Cela concerne :

- les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique,
- les demandeurs d'emploi,
- les non-salariés,
- les particuliers.

En cas d'inscription à plusieurs DU la même année, réduction des droits administratifs à partir de la 2^{ème} inscription (136 € pour 2019-2020).

Programme

› Cours théoriques :

- Évaluation en vue d'une indemnisation
- Déficiences physiques neurologiques et orthopédiques
- Expertise des séquelles O.R.L
- Traumatismes crâniens légers
- Neuro-Imagerie
- Problèmes uro-sexologiques
- Particularités de l'expertise des traumatismes crâniens de l'enfant
- Introduction à la neuropsychologie
- Etats végétatifs
- Troubles affectifs et comportementaux
- La famille du traumatisé crânien
- Epilepsie
- Expertise intermédiaire
- Séquelles ophtalmologiques et stomatologiques
- Les troubles neuro-psychologiques
- Aspects psycho-pathologiques
- Filières de réinsertion et réadaptation

› Enseignements pratiques :

- Présentation des outils d'évaluation, des échelles de handicap et de dépendance fonctionnelle
- Commentaires d'expertises sur dossiers et d'après des enregistrements vidéo
- Visite d'établissement

Candidature

Mode d'emploi

1

Candidater du **1er mai au 30 octobre** sur la page <https://apoflux-du.u-bordeaux.fr/etudiant/>

Sélectionner :

- 1- SAN collège santé
- 2- Dans la composante S35 Médecine légale/Expertises médicales
- 3- Cliquer dans DU

2

Réponse du responsable pédagogique concernant l'autorisation pour l'inscription

3

Si avis favorable, envoi du dossier d'inscription à partir du **mois de juillet**

4

Envoi du dossier dématérialisé, pièces et règlement, avant le **30 novembre**